

Conditions générales de vente

Le Client souhaite envoyer des emails, des sms ou des fax par l'intermédiaire de la société Ediware.

Ediware est un prestataire de services qui prend en charge la mise en place et le routage de campagnes de marketing direct électronique. La société Ediware (n° siren 441598067) est représentée par son directeur associé, Loïc Bresler.

1. OBJET

Suivant les termes et conditions des présentes conditions générales, le Client engage Ediware pour lui fournir le Service pendant la Durée du Contrat et lui permettre d'accéder aux Données.

2. CONDITIONS DU SERVICE

Ediware s'engage à mettre en oeuvre les moyens nécessaires pour fournir le Service au Client et permettre aux Utilisateurs de participer aux Opérations suivant les critères de disponibilité suivants : le taux de disponibilité du Service doit être au moins de 98,5 %, 7j/7 sur un mois donné, soit une indisponibilité maximale de six cent quatre vingt-deux (682) minutes par mois.

Ediware se réserve le droit de suspendre le Service pour des raisons de maintenance notamment en cas d'augmentation de la capacité de diffusion de messages. Ediware s'engage à prévenir le Client par e-mail deux jours ouvrés avant le début de telles suspensions.

La garantie de disponibilité du Service fourni par Ediware ne couvre pas le transit des messages.

Ediware n'assumant à cet égard qu'une obligation de moyens, consistant à mettre en oeuvre les moyens nécessaires pour fournir le Service, et non pas de résultat.

3. CONDITIONS FINANCIÈRES

Ediware se réserve le droit de suspendre les prestations du Client si des factures restent impayées après échéance.

4. USAGE DU SERVICE PAR LE CLIENT

Le Client s'engage à faire un usage du Service conforme aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, et notamment aux bonnes moeurs, à l'ordre public.

5. MODALITÉS DES OPÉRATIONS - RESPONSABILITÉ DU CLIENT

Le Client déclare et garantit à Ediware qu'il est propriétaire et/ou peut librement disposer de l'intégralité des droits afférents au contenu qui sera diffusé par courrier.



Le Client est responsable des différents messages envoyés à ses destinataires. Ediware est déchargée de toute responsabilité par rapport au contenu des documents envoyés et des listes de numéros utilisées.

Le Client déclare et garantit à Ediware que le contenu qui sera diffusé :

ne porte atteinte à aucun droit de propriété intellectuelle de tiers, ne pourra en aucune façon contenir d'éléments contraires aux bonnes mœurs ou à l'ordre public ou, de toute autre manière, inappropriés, indécents, choquants ou incorrects pour un public familial, en particulier, mais sans caractère limitatif, le contenu ne pourra en aucune façon contenir d'écrits obscènes, diffamatoires, injurieux, pornographiques, violents, racistes, xénophobes, révisionnistes, etc... ou qui portent atteinte à la vie privée ou aux droits de quiconque, est exact et complet et ne contient pas d'erreurs ou de déclarations, mentions ou énonciations mensongères, erronées ou fallacieuses, n'est pas autrement susceptible de mettre en jeu la responsabilité (y compris pénale) de Ediware de quelque façon que ce soit.

Le Client garantit Ediware contre, et l'indemniserà de, toute réclamation ou recours de tiers relatifs à une violation par le Client de ses obligations en vertu du présent contrat et, en particulier, des déclarations ci-dessus.

6. DONNÉES

6.1 Accès aux Données - Propriété des Données


A compter de la date de commencement de l'Opération, le Client disposera d'un accès personnalisé et sécurisé à ses listes de destinataires et à l'historique de ses envois, et ce, pendant toute la Durée du Contrat.

Cet accès s'effectuera via internet au moyen d'une connexion personnalisée avec code d'utilisateur et mot de passe pour le Client.

Ces Données étant la propriété exclusive du Client, Ediware s'engage à n'en faire aucun usage autre que celui nécessaire à l'exécution des obligations souscrites aux présentes et à en assurer la confidentialité. A l'expiration du présent contrat et à la première demande du Client, Ediware détruira immédiatement les Données.

6.2 Conformité à la réglementation

Le Client s'engage à ne pas faire un usage des Données contraire aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, et notamment reconnaît avoir satisfait aux obligations de déclaration prévues par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Le Client s'interdit toute cession de Données à des tiers.

	Conditions générales de vente	Version du : 10/06/2012 Page 3/5
	Prestations de marketing direct électronique	

En tout état de cause, le Client garantira Ediware contre et l'indemniserà de, toute réclamation consécutive à une utilisation illicite des Données par le Client.

6.3 Courriers non sollicités

Le Client s'interdit de pratiquer tout envoi de SMS, de FAX et d'emails non sollicités par un Utilisateur.

Toutes les adresses sur lesquelles le Client communique doivent être collectées selon la méthode de l'Opt-in. Le destinataire de l'adresse utilisée doit avoir donné son autorisation expresse de recevoir des communications électroniques du Client et ce, sur un sujet spécifique.

Le Client doit honorer toute demande de désabonnement dans les 24 heures qui suivent la demande y compris pour ses fichiers clients.

Le Client s'engage à ce que les destinataires des messages aient la possibilité de s'opposer à l'envoi de tels Messages et soient informés du service auprès duquel ils peuvent exercer leur droit d'accès, de rectification et de suppression de leurs données personnelles.

Ediware se réserve le droit de suspendre son service de routage si le Client ne respecte pas les conditions décrites ci-dessus. De la même manière, si ces manquements sont répétés, Ediware pourra suspendre définitivement le compte du Client.

En tout état de cause, le Client garantira Ediware contre et l'indemniserà de, toute réclamation consécutive à un tel envoi de messages non sollicités à un Utilisateur.

7. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

Le Client reconnaît expressément que Ediware n'est tenu à son égard que d'une obligation de moyen dans l'exécution du Service.

Le Client reconnaît être conscient que le bon fonctionnement des réseaux de télécommunications ne dépend aucunement de Ediware, et que cette dernière ne peut garantir les délais ni la qualité de transmission des informations.

Le Client et Ediware reconnaissent par ailleurs que, du fait de la nature complexe des réseaux de télécommunications et du Service, ce dernier est susceptible de présenter des dysfonctionnements non détectés ou non identifiés. Le présent contrat est conclu entre les parties en pleine connaissance de l'éventuelle existence de tels dysfonctionnements. Ediware ne sera aucunement responsable des modalités des Opérations ni du contenu y afférent, celui-ci étant conçu et défini exclusivement par le Client.

La responsabilité de Ediware au titre du présent contrat est limitée aux seuls dommages directs subis par le Client, et ne couvre donc pas les éventuelles pertes de chiffre d'affaires, de résultats ou de profits, pertes de commandes, pertes de chance ou pertes de données du Client ou d'un Utilisateur,

coût d'obtention de biens ou de services de substitution ou de toute action engagée ou réclamation faite contre le Client par des tiers. Ediware n'encourt en aucun cas de responsabilité au titre de dommages incidents, indirects, ou de préjudice moral résultant du présent contrat. Le Client reconnaît que les montants dus au titre des présentes sont fondés en partie sur cette limitation.

La responsabilité de Ediware ne pourra en aucun cas excéder 10% du montant de la facture correspondant à la prestation éditée par Ediware.

8. FORCE MAJEURE

Aucune partie ne sera responsable d'un manquement à ses obligations aux termes des présentes si un tel manquement résulte d'un acte, fait ou événement indépendant de sa volonté, plus particulièrement par suite d'un cas de force majeure, en ce compris notamment les événements reconnus comme tels par la jurisprudence, et, sans limitation : grèves, guerres, embargos à l'importation ou à l'exportation, « lock-outs », accidents, incendies, blocus, ou catastrophes naturelles, perturbations, coupures et anomalies affectant les transmissions au travers des réseaux de télécommunications, retards, coupures de courant toute autre difficulté technique ou dysfonctionnement du réseau Internet. Si un tel cas de force majeure devait se poursuivre au delà d'un (1) mois, le présent contrat pourrait être résilié par l'une ou l'autre des parties après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception.

9. DURÉE

Le présent contrat entre vigueur pour une durée indéterminée le jour de la première prestation de routage effectuée pour le Client.

10. RÉSILIATION

Le présent contrat pourra être résilié unilatéralement par l'une ou l'autre des parties en cas de manquement caractérisé aux obligations qui pèsent sur elle, quinze (15) jours après mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé de réception et restée sans effet.


11. DISPOSITIONS FINALES

11.1 Intégralité des dispositions

Le présent contrat constitue l'intégralité de l'accord passé entre Ediware et le Client. Il annule et remplace tout éventuel accord antérieur.

11.2 Autonomie des dispositions

Dans l'hypothèse où une stipulation des présentes serait déclarée nulle par un tribunal, cette stipulation serait, dans la mesure de cette nullité, déclarée non écrite et les autres dispositions des présentes conserveraient leur plein effet.

 EdiWare	Conditions générales de vente	Version du : 10/06/2012
	Prestations de marketing direct électronique	Page 5/5

11.3 Loi applicable et juridiction compétente

Le présent contrat est soumis à la loi française.

Les parties conviennent de soumettre exclusivement au Tribunal de commerce de Versailles tout différend ou litige qui pourrait survenir entre elles à propos de la validité, de l'interprétation ou de l'exécution du présent contrat.